

tout récemment lui donnait la sécurité d'une économie équilibrée.

Depuis trois ans, le déficit de notre balance commerciale dépasse tout ce qui s'était vu jusqu'ici. Ce n'est pas la première fois que nous sommes déficitaires dans nos échanges internationaux. A venir jusqu'à une dizaine d'années ces déficits étaient comblés par les investissements étrangers, que nous étions bien heureux de recevoir. Il y a quelques jours, nous claironnions encore notre désir de nous libérer des investissements étrangers, alors qu'il nous manquait plus de cinq milliards pour couvrir les déficits récents de notre balance commerciale.

Nos exportations baissent à un rythme accéléré. Nous sommes en mauvaise posture. Il ne faut pas nous croiser les bras, en disant que cela est dû à une dépression au pays, comme cela a été déclaré. Nous savons que nos exportations, ou ce qu'il en reste, nous coûtent très cher. Elles sont la contrepartie d'importations massives que nous nous sommes engagés à protéger, ainsi que du relèvement de nos droits de douane, suivant les accords internationaux qui ne nous apportent actuellement aucun avantage, comme nous le savons.

● (2100)

On a beau prétendre que des mesures sont prises pour améliorer la production canadienne de produits textiles, le marasme persiste dans cette industrie. C'est un gros sujet d'inquiétude pour le Canada. Ce sont là à mon avis des circonstances et des événements qui transcendent toute explication de la part du ministère de l'Industrie et du Commerce. C'est au ministère qu'il incombe d'élaborer la politique en matière de commerce du textile et, je le répète, cette politique est insuffisante, malgré les rectifications secondaires qu'on y a apportées récemment.

Aucun autre pays industrialisé du monde ne permet que ses industries secondaires se désintègrent ou ne permet les longs retards que le Canada a permis avant de songer à prendre des mesures de protection pour résoudre les problèmes de production. Aucun autre pays n'a permis aux importations d'accaparer rapidement une part de plus en plus importante de son marché intérieur, comme le Canada l'a fait. Pourquoi le Canada le permet-il? Ne s'agit-il pas d'un problème que nous devrions résoudre?

De fait, le rôle de la Commission du textile et du vêtement, qu'on a mentionnée bien des fois, est limité à cause des attributions que lui confère le bill C-125, qui la force à prouver rigoureusement que l'industrie a été lésée. Son rôle, dont on a tellement parlé, s'est en grande partie borné à examiner des torts passés au lieu de comprendre l'examen des possibilités d'expansion et d'épanouissement de l'industrie. En outre, est-il bien utile de parler de tous les retards à réagir aux pressions défavorables exercées par les importations attribuables aux consultations intergouvernementales poussées qui ont eu lieu après que la commission eut formulé ses recommandations?

De fait, il y a bien des questions à propos de l'industrie du textile du Canada qui exigent des réponses. Il est temps de réviser, comme d'autres pays l'ont fait et le font régulièrement, notre politique commerciale concernant l'accès des importations au marché canadien et, pour le constater, il suffit de songer aux succès considérables des États-Unis à cet égard. Ne serait-il pas préférable de réviser cette politique avant de commencer un examen ministériel officiel puisque le rapport du ministère engagera le ministère et le ministre et qu'il établira la politique du gouvernement en matière de textile?

[Le sénateur Desruisseaux.]

Comment se fait-il qu'on ne voit jamais ou rarement des représentants de l'industrie du textile participer à ces études ou à la révision des politiques? Pourquoi ne fournit-on pas à l'industrie des moyens officiels de participer à la négociation des restrictions et même à l'élaboration des politiques canadiennes en matière de textile?

Il est difficile de comprendre pourquoi on a négocié des restrictions avec si peu de pays et pourquoi les produits visés sont si peu nombreux. Pourquoi a-t-on laissé aux pays exportateurs le soin d'appliquer, souvent sans grande rigueur, ces restrictions? Pourquoi le Canada est-il un des rares pays industrialisés qui n'ait pas les moyens nécessaires de contingerter les importations?

Deux ans après que le syndicat et l'entreprise eurent présenté conjointement leur mémoire, le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque avait révélé comment le gouvernement fédéral entendait établir une politique canadienne en matière de textile pour les années 70. N'était-ce pas un délai trop long pour une industrie en difficulté surtout à cause des politiques du gouvernement?

Le gouvernement a annoncé que sa politique visait, en premier lieu, à protéger l'industrie du textile; en deuxième lieu, à voir à ce qu'elle puisse concurrencer équitablement sur le marché intérieur les produits étrangers frappés d'un droit de douane; et en troisième lieu, qu'elle serait à l'avantage des marchés canadiens du textile. Aucun de ces objectifs n'a été atteint. Jamais le gouvernement fédéral n'a cherché à assurer la survie et l'épanouissement de l'industrie canadienne du textile comme il a fait pour d'autres industries en difficultés.

Je dois affirmer à nouveau, vu le propos que l'on a tenu, que l'un des mandats de la Commission du textile et du vêtement est de faire enquête en vue de déterminer si certaines marchandises importées au Canada peuvent causer ou causer de graves préjudices à la production canadienne de textiles. En faisant ses recommandations, nous constatons que la Commission du textile et du vêtement doit tenir compte de cinq concours de circonstances, de sorte qu'elle est entravée dans ses recommandations, car elle est pour ainsi dire ligotée et paralysée dans la mesure où elle ne peut librement prendre ses décisions et formuler les recommandations qu'elle souhaiterait faire.

Depuis l'établissement de la Commission du textile et du vêtement il y a environ quatre ans, elle a examiné 14 produits textiles ou groupes de produits. Elle a publié 30 rapports et revues ainsi qu'un rapport intérimaire. Pour dissiper toute fausse impression, permettez-moi de signaler qu'elle a constaté que des torts avaient été causés ou avaient risqué de l'être dans dix cas, mais qu'aucun tort n'avait été causé dans cinq cas. Environ 26,600 personnes engagées dans la production de marchandises ont été lésées ou étaient menacées de l'être par suite d'importations et il paraît que ce chiffre représentait 14.9 p. 100 de l'effectif ouvrier dans l'industrie textile et celle de la confection au mois de juin 1971.

● (2110)

En dépit de leur importance pour la survie de l'industrie, seules quelques recommandations de la Commission ont été appliquées. En outre, la Commission n'a pas réussi à faire mieux, en ce qui concerne la tenue de ses propres enquêtes, comme l'autorise l'article g de la loi et comme l'industrie l'avait espéré, que de décider de tenir une nouvelle enquête sur la situation de la chemise après avoir deux fois revu et recommandé le maintien de restrictions qu'elle avait d'abord proposées. Il y a eu effectivement une